

Informations

Tous les enfants qui fréquenteront le restaurant scolaire dans l'année doivent *obligatoirement* être inscrit avant la rentrée.

Le jour de l'inscription veuillez vous munir du règlement (chèque ou espèce) équivalent au paiement de :

20 repas si votre enfant mange au restaurant 3 ou 4 fois/semaine

(Maternelle : 76€ / Primaire 80€)

10 repas si votre enfant mange au restaurant 1 ou 2 fois/semaine

(Maternelle : 38€ / Primaire 40€)

Si vous ne pouvez pas être présent aux horaires de permanence, merci de déposer une enveloppe avec la fiche d'inscription remplie et un chèque dans la boîte au lettre du restaurant scolaire située à droite devant le portail principal du restaurant.

*Dans l'attente de retrouver vos enfants à la rentrée, toute l'équipe de Mille Et Un Repas vous souhaite de **bonnes** vacances.*



INSCRIPTION 2021-2022

RESTAURANT SCOLAIRE DE LENTILLY

La société 1001 repas vous informe que des permanences d'inscription auront lieu :

Le Mercredi 7 juillet 2021 de 8h à 14h

Le Lundi 30 août 2021 de 14h à 18h

Le Mardi 31 août 2021 de 7h à 14h

L'occasion de rencontrer la cheffe et de découvrir le restaurant scolaire !

REGLEMENT INTERIEUR POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Présentation de 1001 repas

Le restaurant scolaire est géré par la société **Mille Et Un Repas**. Entreprise familiale indépendante basée à Écully, l'entreprise œuvre chaque jour pour permettre aux équipes de ses restaurants de proposer une restauration ayant du sens et du goût. L'équipe du restaurant scolaire de Lentilly réalise quotidiennement les repas sur place s'appuyant sur des experts en hygiène, sécurité, diététique, achat, Zéro Gaspil[®], ...

Site internet – <http://www.1001repas.com>

Votre contact est : Eva MAURICE, Cheffe gérante du restaurant, joignable au :

☎ : 07 60 00 94 48 Email : restoscolentillycaisse@1001repas.fr

Modalités d'inscription

Chaque enfant doit obligatoirement avoir un dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est disponible :

- Au bureau du restaurant scolaire,
- A l'accueil de la mairie,
- En ligne sur le site de la mairie

Les dossiers complétés sont déposés à partir du 5 juillet 2021 au bureau du restaurant scolaire, accompagné du règlement.

Possibilité d'une inscription ponctuelle, au jour le jour, par un mot dans le cahier de liaison.

Annulation

Les annulations sont possibles au plus tard jusqu'à 8h30 le matin même, via le cahier de liaison.

Tarifs

3.80€ TTC pour les enfants de l'école maternelle

4.00€ TTC pour les enfants de l'école élémentaire

Paiement

L'enfant est inscrit au restaurant scolaire pour une année. Il vous est attribué un compte client sur lequel sont enregistrés tous les repas pris à la cantine par votre enfant.

Tout au long de l'année le compte doit être impérativement crédité avant d'inscrire votre enfant pour le déjeuner. Chaque fin de mois une position des comptes est envoyée par mail pour vous assurer un suivi et un rechargement suffisant pour le mois à venir.

Ces opérations s'effectuent sur le site internet de la Mairie de Lentilly.

Rubrique :

Jeunesse > Scolarité périscolaire > Restauration scolaire > paiement en ligne

Ou régler **par chèque** (à l'ordre de Mille Et Un Repas) déposé dans **la boîte aux lettres du restaurant**. En précisant sur l'enveloppe :

Nom, prénom de l'élève, sa classe et le nom de son enseignant.

Attention afin d'éviter toute perte les chèques ne doivent pas transiter par les cahiers de liaison.

Allergies

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou doit suivre un régime alimentaire médical (diabétiques par exemple), vous devez le signaler au service médical de l'établissement scolaire afin de constituer un Projet d'Accueil Individualisé alimentaire (PAI),

Si le régime ou l'allergie n'est pas déclaré, MILLE ET UN REPAS ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'incident.